République Française
Département de l'Orne
Commune de BRIOUZE

Date de convocation **08 Décembre 2025**
Date d'affichage **19 Décembre 2025**

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 Décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie de Briouze, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Jacques FORTIS.
Etaient présents : FORTIS Jacques, NOEL Véronique, MARIE-ARNOUX Nicole, VERRIER Olivier, LEPRINCE Philippe, DEPARIS Anne-Marie, DENIS Michel, SALLES Sylviane, CHESNIN Joël, CHAUVIN Nathalie, LEMARDELEY Malika, LEPORTIER Nathalie, CHANU Christophe, LERAY Hervé, BECHET Jean-Charles, LECHAPTOIS Alexandre, FOUCAULT Caroline.
Excusée : Julie MARRIERE-BERTHOUT qui a donné procuration à Olivier VERRIER
Absent(e)s : Marie MABILLOT

Nbre de membres en exercice : **19**
Nbre de présents : 17
Secrétaire de séance : Jean-Charles BECHET Nbre de votants : 18

A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte rendu du Conseil Municipal du 04 novembre 2025

STATIONNEMENT D'UN BUS PMI – Convention de partenariat

Dans le cadre de ses missions de Protection Maternelle et Infantile (PMI), le Conseil Départemental de l'Orne met en place un dispositif de consultations itinérantes à destination des enfants de moins de 6 ans, des adolescents, des femmes enceintes, des futurs parents et de toute personne sollicitant un accompagnement préventif en santé sexuelle. Au regard des besoins identifiés sur le territoire de Briouze, il propose un stationnement du bus de la PMI pendant 6 mois selon un planning défini.
Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le bus à stationner place du Général Leclerc aux dates préétablies selon le planning.

VOIRIE -TRAVAUX

- Chemin Les Buissons
 Les travaux ne sont pas totalement terminés (travaux d'enrobé à terminer)
- Rue de Bellou
 Pose d'une balise afin de faciliter la sortie de véhicule
- Rue des écoles
 Un traçage de ligne jaune sur le côté droit en partant de la gare est à l'étude.
- Signalisation horizontale
 Faire un inventaire des traçages (passage piéton, stop, cédez le passage…) les plus détériorés.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe qu'une consultation a été lancée auprès de 4 entreprises (JANNELEC, TE61, ELITEL et Citéos) pour le renouvellement du contrat de maintenance de l'éclairage public qui arrive à échéance au 30/01/2026.
Le résultat des offres sera évoqué lors du prochain Conseil Municipal.

PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal a rendu un avis favorable au projet de modification n°1 du PLU de Briouze. Ce projet porte sur :

- La mise à jour des emplacements réservés et à la création de 2 emplacements réservés

- La modification du zonage du quartier des Herbages du Vieux Moulins » et suppression de l'orientation d'aménagement programmée
- La modification du zonage du quartier « des Quatre Vents » et suppression de l'Orientation d'aménagement programmée
- Modification du zonage des Joncherets nord
- Création d'une AOP « Saint Gervais sud » sur la parcelle cadastrée AI 206
- Création d'une servitude de maintien et de renforcement de la diversité commerciale
- Mise à jour des haies à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Mise à jour du tracé de la 2X2 voies sur le zonage graphique
- Mise à jour du tracé de la marge de recul de part et d'autre de la RD 924 au titre de l'article L111-6 à 111-10
- Modification du règlement

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier le budget comme suit :

Investissement Dépenses

2115		Terrain	**+ 11 410 €**
2313	*Op 0168*	Gare	**- 11 410 €**

Fonctionnement Dépenses

6288	Autres	**- 6 000 €**
65568	Autres contributions	**+ 6 000 €**

SAINTE CATHERINE 2025

Monsieur Leprince estime que la foire Sainte Catherine a été globalement réussie. La recette du « poids du bœuf » est légèrement inférieure à celle de l'an dernier, mais reste satisfaisante. Un questionnaire de satisfaction a été envoyé à chaque exposant pour recueillir des suggestions d'amélioration.

MAISON 20 RUE DE LA GARE

Monsieur le Maire rappelle que la maison communale située 20 rue de la gare est toujours vacante. Il propose d'organiser une visite le 30 décembre prochain à 15h30 sur place afin de déterminer l'étendue des travaux à réaliser.

ADRESSAGE

L'adressage étant terminé, il convient de procéder à l'achat des plaques et panneaux signalétiques. 2 devis ont été présentés. Il a été décidé de retenir le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant 17 575,50 € HT soit 21 090,60 € TTC.

TERRAIN DE PETANQUE – Ombrière photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle le projet d'implantation d'une ombrière photovoltaïque sur le terrain de pétanque. Le 1er projet, présenté par le TE61 en juin dernier, était estimé avec un reste à charge de 0 € pour la collectivité. La législation ayant évolué en septembre, le projet présente actuellement un reste à charge à 70 000 € pour la commune. Monsieur le Maire propose de consulter d'autres entreprises afin de comparer les tarifs.

TERRAIN 12 RUE DES JARDINS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de construction de **22 logements** proposé par le bailleur social LOGISSIA. L'immeuble envisagé comprendrait trois étages ainsi que des combles, avec des logements de type T2, T3 et T4, pour une hauteur totale de 9 mètres.

Il précise que ce projet représente une opportunité importante pour la commune, qui fait face à un besoin crucial d'accueillir de nouveaux habitants, notamment afin de maintenir les effectifs du collège.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager des négociations avec le bailleur social concernant la cession à titre gracieux du terrain, la démolition des constructions existantes étant prise en charge par le bailleur.

SNCF

Afin de renforcer l'attractivité économique et touristique des territoires situés sur l'axe Sud Paris-Granville, afin de souligner l'importance de cette ligne ferroviaire et le rôle central des gares, des élus, des Maires ont mis en place un groupe de travail « le Comité de l'axe sud Paris-Granville ».
Monsieur le Maire informe avoir porté sa signature à un courrier pour une demande d'entretien afin d'appuyer le classement de reconnaissance d'intérêt national de la section Dreux-Granville sur l'axe ferroviaire Paris-Granville.
Monsieur le Maire souhaite rebondir sur la demande de Monsieur LECHAPTOIS relatif au parking SNCF côté RD 924 qui reste dans un état déplorable. Il informe avoir de nouveau pris contact avec SNCF réseau et Nomad mais que la situation reste inchangée.

- Questions diverses

Frelons asiatiques
Monsieur le Maire informe que le Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne et la section apicole va organiser une réunion publique consacrée au piégeage de printemps et à la lutte contre les frelons. La date reste à déterminer.
Il précise que 16 nids ont été détruits en 2025 sur Briouze contre 7 nids détruits en 2024.

Jeux extérieurs
Le Conseil Municipal a validé la réalisation d'une tyrolienne dans le parc de la mairie. Les travaux étant terminés Monsieur le Maire propose de réfléchir à une date pour l'inauguration.

Monsieur LERAY demande la possibilité d'étendre la sonorisation sur la rue de Falaise. Monsieur le Maire précise que la sonorisation sur la commune ne fonctionne pas. Il conviendra de prévoir cet investissement sur le budget 2026.

Monsieur BECHET propose de solliciter dès maintenant le TE61 ainsi que le SIAEP du Houlme afin de programmer les travaux d'effacement des réseaux rue de Falaise, rue Pouline et rue de Domfront.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 27 janvier 2026

La séance est levée à 21h05

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Jacques FORTIS

Le secrétaire,
Jean Charles BECHET

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Briouze et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai de deux mois à compter de sa réception par les intéressés ou de sa publication